

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RURENGERI

N° 135/AI.7.Ruh.

RU亨GERI



21680

NOTE AUX CHAM. ( TOUS )

A. H. D. - pris

M. M. M. - pris

M. M. M. - pris

Je désire recevoir pour le 31 mars, au plus tard, par s/chefferies, les chiffres suivants concernant l'I.I. 1957.

- a.- Combien d'HAV ont été rayés de l'I.C. par l'Administrateur de Territoire ou par l'Administrateur Territorial Assistant pour vieillesse.
- b.- Combien d'HAV ont été rayés de l'I.C. par l'Administrateur de Territoire ou par l'Administrateur Territorial Assistant, suite à une exemption médicale pour invalidité de fonction.
- c.- Combien d'HAV ont été autorisés à ne pas payer l'I.C. avant le 1 juillet, par suite d'un certificat médical de maladie temporaire.
- d.- Combien de femmes supplémentaires de polygamie ont été passées de la catégorie des adultes dans la catégorie des vieillards.
- e.- Combien de jeunes gens ont été inscrits par l'Administrateur de Territoire ou par l'Administrateur Territorial Assistant sur le registre du rôle de l'I.C.
- f.- Combien de jeunes gens, envoyés par l'Administrateur du Territoire ou par l'Administrateur Territorial Assistant à l'examen médical ont été déclarés par le Médecin être âgés de 18 ans, valides et ( à ce double titre) redevables de l'I.C.-

Ruhengeri, le 12 Mars 1957.-

L'ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE.-  
A. d'ARIAN.-